

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



LE MOTBILIER

Association des fabricants de meubles du Québec

INFOLETTRE

Rappel : inscrivez-vous au congrès 2015!

Le Congrès annuel de l'Association des fabricants de meubles du Québec se tiendra du 19 au 21 novembre prochains au Manoir Victoria dans le Vieux-Québec sous le thème « Gestion, inspiration et solutions ». Des conférences informatives et inspirantes sont au programme... **Faites vite! La date limite des inscriptions est le 30 octobre.**

Veillez noter que l'**Assemblée générale** annuelle des membres se tiendra le samedi de 9 h à 10 h.

Tous les détails se trouvent sur notre [site Internet](#).



CONGRÈS
DE L'AFMQ

19 au 21 novembre 2015

Le Salon canadien du meuble 2016 : c'est parti!

La 44e édition du Salon canadien du meuble, qui se tiendra du samedi 28 au lundi 30 mai 2016, à Toronto, a été lancée le 6 octobre dernier. Le seul salon national du meuble au pays sera de trois jours et accueillera exclusivement les professionnels de l'industrie.

Les exposants peuvent maintenant réserver leur espace en communiquant avec Simon Harris, Directeur des ventes, au 514 866-3631, poste 208 ou au 1 866 468-4436, ou encore en lui écrivant à sharris@saloncanadiendumeuble.ca.

Tous les détails se trouvent sur le [site Internet du Salon](#)!



Une nouvelle adresse pour Artopex

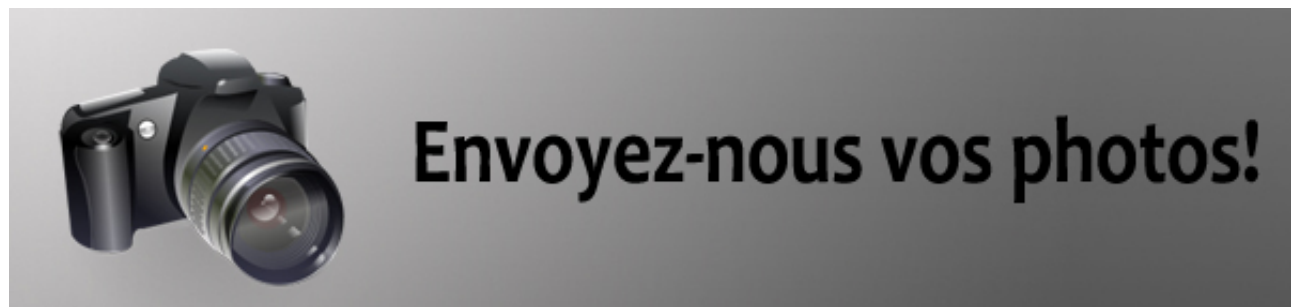


En septembre dernier, Artopex a inauguré sa nouvelle salle d'exposition sur la rue Saint-Joseph, à Québec. L'entreprise ajoute cette adresse à celles de Montréal, Toronto et Calgary.

Selon Daniel Pelletier, président et chef de la direction d'Artopex, « L'ouverture d'une salle d'exposition à Québec nous permettra de couvrir le marché de l'est de la province ».

Pour plus de détails, [consultez l'article paru dans Le Soleil le 25 septembre dernier](#).

L'AFMQ tient à féliciter Artopex de cette belle réalisation!



L'AFMQ fait de la publicité pour vous!

L'AFMQ a amorcé sa campagne de promotion qui met en vedette ses membres **dans différentes publicités**, qui seront publiées au cours des prochains mois. Pour y inclure vos produits, nous avons besoin de vos photos!

Voici les spécifications :

- Maximum 10 photos par manufacturier
- Photos en haute résolution, 300 ppp (pixels par pouce)
- Vos nouveautés : nouveaux produits, matériaux novateurs, nouveaux designs, etc.
- Nom du produit et de la collection, avec courte description du produit et des matériaux

Voici des exemples de publicités de 2015 dans [Les idées de ma maison](#) et [Chez soi](#).

Veuillez faire parvenir vos photos à Daphné Leduc Bélanger, Coordinatrice des communications par [WeTransfer](#) ou par courriel à dleducbelanger@afmq.com.

Merci!



Nouvelle chronique

Le Motbilier publiera désormais des 'Astuces de pro', une nouvelle chronique qui présente des topos pertinents à notre industrie et qui met en valeur les fournisseurs, membres de l'AFMQ. Vous trouverez ci-dessous les deux premières chroniques... Bonne lecture!

La planification de la relève : mieux vaut prévenir que guérir!

Êtes-vous prêt? Les ressources humaines de votre entreprise constituent votre principal atout. Un plan de relève stratégique est incontournable et vous permettra de prévenir notamment :

- la perte de la confiance des clients, des employés, d'autres intervenants de l'industrie;
- la perte de valeur actionnariale;
- la démission ou le désintérêt des employés/candidats talentueux;
- la perte de partenaires clés;
- la détérioration des relations avec votre clientèle.

Faites appel à des professionnels pour vous épauler. Un avocat en droit des affaires, un expert-comptable et un professionnel en ressources humaines vous aideront à examiner tous les scénarios et à entrevoir les aspects fiscaux et humains pertinents. Choisissez-les soigneusement pour vous assurer qu'ils représentent bien vos intérêts.

Il n'est jamais trop tôt pour commercer à planifier votre stratégie de relève et préserver la valeur que vous avez créée dans votre entreprise.

Par : Chantale Painchaud, Présidente, [La Carte RH](#), services-conseils en ressources humaines

Le chèque avec mention « Paiement final »

Quel est l'impact de la mention « **paiement final** » figurant sur un chèque? Que doit faire l'entreprise qui reçoit un tel chèque?

Premièrement : ne pas encaisser le chèque précipitamment.

Puis : procéder à une vérification des comptes dus par ce client.

Et : si le montant du chèque correspond au montant dû, elle pourra encaisser le chèque.

Mais : si le montant du chèque est inférieur au montant dû, il est impératif d'aviser le client, idéalement par une lettre écrite signifiée par un huissier, que le chèque ne constitue pas un paiement final, qu'il reste un solde et que l'encaissement se fera à l'expiration du délai mentionné dans l'avis.

Sinon : il est plus que probable que le paiement soit considéré comme total et final.

Conclusion : vos recevables méritent une grande attention; la perception de ceux-ci est le résultat de vos efforts constants.

Par : Me [Marc F. Tremblay](#), Gilbert Séguin Guilbeault

Grands Prix santé et sécurité du travail

Chaque année, la CSST organise les **Grands Prix santé et sécurité du travail** qui visent à promouvoir les initiatives en matière de santé et de sécurité au sein des entreprises québécoises. Toute initiative **paritaire** visant à améliorer la **santé et la sécurité** dans votre entreprise peut devenir finaliste ou lauréate des Grands Prix... N'hésitez pas à participer!

Pour tous les détails, visitez [notre site Internet](#) ou [celui du concours](#) ou encore, inscrivez-vous [en remplissant le formulaire](#).

Bonne chance!



Étiquetage obligatoire des meubles vendus France d'ici 2020

Si vous exportez en France ou comptez le faire, nous vous invitons à consulter la liste des 31 substances prioritaires par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. En fait, depuis 2013, l'étiquetage des produits de construction et de décoration vendus en France est devenu obligatoire, et [le 3e Plan National Santé Environnement](#) prévoit l'extension de cette mesure aux produits d'ameublement en 2020.

Vous trouverez tous les détails dans [l'article paru sur le site de Science et Avenir](#).



Présentation d'Exo B2B à STIQ

Le 5 novembre prochain, David Chabot, VP développement des affaires d'[Exo B2B](#) fera une présentation intitulée « L'intégration de votre marketing : la recette du succès de votre lancement de produit/service en B2B » dans le cadre des formations offertes par STIQ.

Pour plus d'information ou pour vous inscrire, [visitez le site de STIQ](#).



L'AFMQ accueille un nouveau membre

L'entreprise [Remboursement Inter-Provincial](#), établie à Saint-Bruno-de-Montarville, propose un service de remboursement ainsi que de réparation de mobilier résidentiel et commercial.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans la famille de l'AFMQ!



Calendrier de l'industrie



12 novembre 2015

Réunion du [Service d'information de crédit canadien](#) à l'Auberge Godefroy, Bécancour

22 au 24 mars 2016

[Congrès de Montréal sur le bois](#) au Fairmont Le Reine Elizabeth

SUIVEZ-NOUS



www.afmq.com | info@afmq.com

[Désinscription](#) | [Modifier mon profil](#)

AFMQ

**Association
des fabricants
de meubles
du Québec**

101-1111, rue Saint-Urbain,
Montréal, QC, H2Z 1Y6
Tel.: 514 866-3631 | 1 800 363-6681
Fax: 514 871-9900 | 1 888 538-7648